

A Saint-Lô, le 29 avril 2021,

Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Manche,

Comme l'an passé, nous sommes confrontés à effectuer le mouvement des personnels en période COVID et sous la nouvelle forme du mouvement sans concertation avec la CAPD.

La perte de compétences des CAPD a toujours été pour nous, syndicats et porte-paroles de nos collègues, une crainte que cela ne devienne un moment opaque.

Cette année, il est regrettable de remarquer que les postes de coordonnateur de classe relais disparaissent des postes proposés aux collègues du 1^{er} degré, sans annonce préalable.

Si nous nous appuyons sur la circulaire ministérielle, il est indiqué que « l'équipe pédagogique et éducative du dispositif relais est constituée de personnels qui auront fait acte de candidature sur des postes à profil dans le cadre de la procédure du mouvement intra-académique du second degré ou dans celle du mouvement du premier degré et dont les compétences sont validées par l'IA-DASEN ». A ce titre, nous ne comprenons pas pourquoi ces postes ne sont pas proposés à la fois aux enseignants du 1^{er} degré et, également, aux enseignants du 2nd degré.

Nous regrettons également la non-communication faite à la suite de la disparition de ces postes pour les collègues du 1^{er} degré, qui se sont investis dans ces postes, et qui ont une réelle envie de continuer à travailler dans ces dispositifs.

Nous vous remercions par avance pour toutes les réponses que vous pourrez nous apporter.

Nous nous tenons à votre disposition pour un éventuel moment d'échanges entre vous et nous, SE-Una de la Manche, représentant des personnels, afin de donner de réelles réponses à nos collègues.

Bien cordialement,

Camille Mochon

Secrétaire Départementale du SE UNSA de la Manche